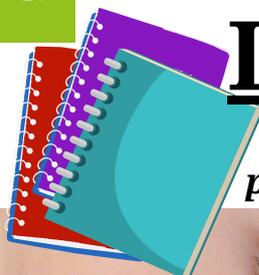


LES CAHIERS

le bulletin d'informations
pour les agent-es de la D.E.E.



source : Pixabay

ZOOM SUR

La mobilisation des établissements de la DEE et de leurs agente-es lors du 3ème confinement.

p. 3

3 QUESTIONS

À Jérémie LEYMARIE, nouveau chef du service Patrimoine. C'est l'occasion de connaître l'homme et ses responsabilités.

p. 6

RUE ÉCOLE

Une première rue école est expérimentée depuis mars dernier. On vous en explique le principe.

p. 8

ÉDITORIAL

Mes cher-es collègues,

Vous l'aurez très certainement remarqué, votre newsletter change de forme et s'intitule dorénavant "Les Cahiers". J'espère qu'au fil de ses pages vous puissiez y trouver toujours plus d'informations utiles, être tenu-es au courant des actualités et projets de la DEE, ou mieux connaître le quotidien de vos collègues.

La parution de ce nouveau bulletin devait normalement marquer la rentrée des vacances de printemps, les circonstances d'un troisième confinement ont changé la donne...

J'en profite pour souligner encore une fois combien la mobilisation d'une majorité des effectifs de la DEE au cours de ces périodes, compliquées à bien des égards, est reconnue et appréciée par l'équipe municipale et de très nombreux parents.

Je sais que nous avons toutes et tous à cœur d'accomplir notre travail avec efficacité dans l'intérêt des enfants et des familles. Continuons dans ce sens !

Toujours à votre écoute. Bien à vous.

Florence PELLEGRINI
Directrice

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Pour rappel, le Compte Personnel de Formation (CPF) est un dispositif qui s'est substitué depuis quelques années déjà au Droit Individuel à la Formation (DIF) dont bénéficient les **agent-es titulaires et contractuel-les de droit public**.

Le CPF permet en effet à chaque personne de constituer **un portefeuille de crédits d'heures mobilisables tout au long de sa vie professionnelle** et, ainsi, de suivre une formation de son choix qui doit avoir pour seul objet d'acquérir des compétences professionnelles en vue de prétendre à de nouvelles responsabilités, d'amorcer une reconversion professionnelle ou encore d'effectuer une mobilité professionnelle.

Il peut s'agir :

- d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- d'un bilan de compétences
- d'une formation dispensée aux créateurs ou repreneurs d'entreprises
- d'un accompagnement à la mobilité (CV, lettre de motivation...)



Le [catalogue des formations éligibles](#) au CPF est notamment téléchargeable sur TOTEMS*.

COMMENT ACTIVER/ACCÉDER SON CPF ?

En utilisant le site moncompteformation.gouv.fr (ou l'application smartphone), un espace personnel sécurisé permet de consulter et utiliser ses droits.

Attention toutefois, l'activation nécessite votre numéro de sécurité sociale, l'utilisation d'une adresse mail personnelle et la création d'un mot de passe.

Méfiez-vous d'ailleurs de tout démarchage téléphonique vous proposant d'effectuer les formalités à votre place ! Ne communiquez pas vos identifiants.

BESOIN D'AIDE ENSUITE ?

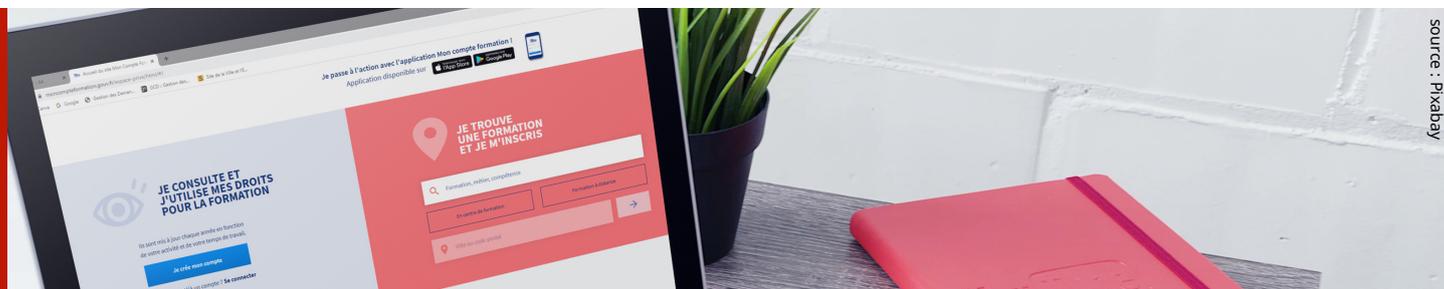
Un réseau d'accompagnatrices peut notamment vous apporter des informations sur la mobilisation du CPF, ainsi que des conseils méthodologiques pour construire et réaliser votre projet professionnel.

Vous trouverez la [liste des accompagnatrices avec leurs coordonnées](#) (mail et téléphone) dans TOTEMS. N'hésitez pas à les contacter !

Pour que les rencontres avec une accompagnatrice se déroulent sur le temps de travail, l'agent-e doit obtenir une autorisation d'absence de son N+1.

Pour toute question sur le CPF, vous pouvez contacter la responsable ressource de votre service ou adresser un mail à : comptepersonneldeformation@strasbourg.eu

* L'accès à TOTEMS nécessite la création d'un identifiant et d'un mot de passe personnels. Les demandes d'accès sont à formuler à votre encadrant qui les transmettra au RIU du service.



source : Pixabay

PROJET PESCO

REMPLACEMENT DU PROGICIEL CONCERTO PAR LE PROGICIEL ILE

LE PRINCIPE

Toujours soucieuse de faciliter l'accès pour toutes et tous à des services publics de qualité, la DEE s'est engagée depuis septembre 2019 dans le renouvellement du progiciel Concerto. Ce projet qui concerne, hormis la Caisse des écoles, tous les autres services de la DEE, est dénommé **PESCO** : **P**etite **E**nfance **S**COLAire et **p**éri**S**COLAire.

Ce projet ambitieux vise à **simplifier les démarches des familles, mais aussi à faciliter le travail des agents-es** de la DEE dans les domaines suivants :

- préinscriptions et inscriptions en Petite enfance
- inscriptions scolaires et périscolaires (cantine, APM, ALM, ateliers éducatifs...)
- réservation des prestations, notamment des repas de cantine
- pointage automatisé des présences et des absences des enfants sur des dalles tactiles en Petite enfance et sur des smartphones / tablettes en Périscolaire (**nouveauté** !)
- facturation des prestations en Petite enfance et en Périscolaire
- gestion des Ressources Humaines / plannings d'intervention des équipes de terrain...
- Kiosque Famille en lien avec mon.strasbourg.eu : plate-forme permettant aux familles de mener leurs démarches en ligne et à l'administration de communiquer en direction des familles (**nouveauté** !)

Ce projet, couvrant donc l'intégralité des prestations proposées par la DEE aux familles, nécessite en interne à la Ville la mobilisation de tous les services de la DEE, mais également les contributions du service Informatique, du Service accueil de la population, de la Direction des ressources humaines, de la Direction des Finances, du service des Archives et de la Direction de la communication. Il est par ailleurs travaillé en lien étroit avec des partenaires externes de la DEE : Éducation nationale, CAF, Recette des finances...

Le prestataire informatique, qui a été retenu suite à un appel d'offres, est **Technocarte**, entreprise spécialisée dans le déploiement d'outils informatiques à destination des collectivités territoriales, notamment des métropoles telles que Nancy, Aix-en-Provence ou encore Grenoble. Ainsi, le progiciel actuel Concerto sera remplacé par le progiciel ILE (Informatique Loisirs Enfance).

(suite et fin page suivante)



source : Pixabay

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Près de 50 collègues de l'EMS ont contribué de début novembre 2020 à fin février 2021 à l'Étude détaillée qui a permis de préciser les besoins et attentes dans 40 rapports d'audits (dont 36 directement consacrés aux sujets de la DEE) : **27 collègues de la DEE**, 11 du service Informatique et 11 d'autres services et directions de l'EMS. **Nous les remercions vivement de leur forte implication**, et ce malgré une charge de travail importante par ailleurs, dans cette démarche exigeante menée dans l'intérêt des familles et de l'ensemble des agents-es concernés-es !

De mi-mai à début juillet 2021, ces 27 collègues de la DEE, qui contribuent depuis le début au projet, seront formés-es à l'utilisation du nouveau progiciel ILE, en vue de pouvoir mener de début juillet à fin novembre 2021 des tests sur toutes les fonctionnalités de ce nouvel outil.

La formation de tous les agents-es concernés-es (responsables et personnel des établissements Petite enfance, agents-es du Service des inscriptions et de la scolarité et Service accueil population, responsables périscolaires et territoriaux de site, ATSEM, animateurs-trices, agent-es de restauration, collègues des départements Informatique, Finances et Ressources Humaines...) est prévue en deux phases :

- de début décembre 2021 à février 2022 : formations en vue de la campagne d'inscriptions petite enfance, scolaire et périscolaire de mars / avril 2022
- de mars à juin 2022 : formations en vue de la rentrée scolaire de septembre 2022 (pointage des présences des enfants, facturation, gestion des équipes de terrain...)

Un plan de communication et d'accompagnement des familles, des agents-es et des partenaires externes sera mis en œuvre. Nous ne manquerons évidemment pas de vous tenir au courant des prochaines étapes de ce projet d'envergure qui nous concerne toutes et tous, en tant qu'agents-es, mais aussi, parfois, en tant que parents !

ARRIVÉES ET DÉPARTS

MARS 2021

- Arrivées :
 - Marcos BOMPADRE, Aide cuisinier (Maison de l'enfance Wasselonne)
 - Fanélie BOUVIER, Gestionnaire inscriptions au Service Inscriptions et Scolarité
 - Elsa BRELINSKY, Multi accueil de la Maison de l'enfance
 - Marion JACOB, Auxiliaire de puériculture (JE/HG Bâle)
 - Jérémie LEYMARIE, Chef de Service Patrimoine
 - Benjamin LORY, Responsable périscolaire de site par intérim (Schoepflin)
 - Christine MAREKOVIC, Responsable périscolaire de site (Rosa Parks)
 - Mme SERGENT, Auxiliaire de puériculture (volante)
 - Pascal WILLINGER, Gestionnaire inscriptions au Service Inscriptions et Scolarité
- Changement d'affectation :
 - Sandra KESSLER, Agente de restauration mutée auprès du Service du Sport

AVRIL 2021

- Arrivées :
 - Marcellin AKAMBA MONTI, Responsable technique de site (Fischart)
 - Latife DEMIRBAS, Accueillante petite enfance (Jardin d'enfants Stoltz)

MAI 2021

- Arrivées :
 - Fanny BATZENSCHLAGER, Educatrice jeunes enfants (Maison petite enfance Koenigshoffen)
 - Lela LELADZE, Accueillante petite enfance (Maison petite enfance Koenigshoffen)
 - Anne LEMETAYER, Puéricultrice, Directrice adjointe multi-accueil du Wacken
 - Tamir MOHAMED, Responsable périscolaire de site (Ampère)
 - Yvonne LIMA, Accueillante petite enfance (Maison petite enfance Montagne Verte)
 - Charlotte LINCK, Accueillante petite enfance (Maison petite enfance Koenigshoffen)
 - Amélia RODRIGUEZ, Accueillante petite enfance (Maison petite enfance Montagne Verte)
- Changements d'affectation :
 - Gilda ECK, Agente de restauration mutée auprès du Service Famille et Petite Enfance
 - Mylène COULOMBEL, Gestionnaire administratif des activités et services périscolaires
 - Elena FERRERAS, Chef de Service Périscolaire
 - Mélody LAHAYE, Secrétaire-assistante au sein du département RH
- Départ :
 - Martine MAYER, Agente de restauration, en retraite



3 QUESTIONS À ... JÉRÉMIE LEYMARIE



Jérémie LEYMARIE, nouveau chef du service Patrimoine depuis le 1er mars

QUEL EST VOTRE PARCOURS ?

Je suis ingénieur en travaux publics depuis 2007, et architecte depuis 2009.

Après une première expérience au Ministère de la Justice comme chargé d'opérations sur les bâtiments judiciaires du Grand-Est, j'ai intégré Voies Navigables de France (VNF) en 2013 comme chef d'unité territoriale. Je me suis occupé des canaux et rivières navigables de Strasbourg et Colmar pendant 4 ans, puis je suis devenu adjoint au responsable du développement. J'ai notamment mis en place un partenariat fort entre la ville de Strasbourg et VNF pour le développement des activités fluviales (logistiques, touristiques...) qui se poursuit aujourd'hui.

Lauréat du concours d'ingénieur en chef territorial en 2020, j'ai rejoint la DEE à l'issue de mon année de formation à l'INET.

QUELLES SONT VOS MISSIONS AU SEIN DE LA DEE ?

J'ai en charge l'ensemble du patrimoine scolaire de la ville de Strasbourg, ainsi que des personnels qui en assurent le bon fonctionnement au quotidien (agent-es d'entretien, de restauration, responsables techniques de site...).

Mon service a également pour responsabilité les missions de maintenance sur le patrimoine bâti et les espaces extérieurs, ainsi que la gestion de la logistique (fourniture de matériel, de mobilier...) et des co-activités (occupations hors temps scolaire, événements...).

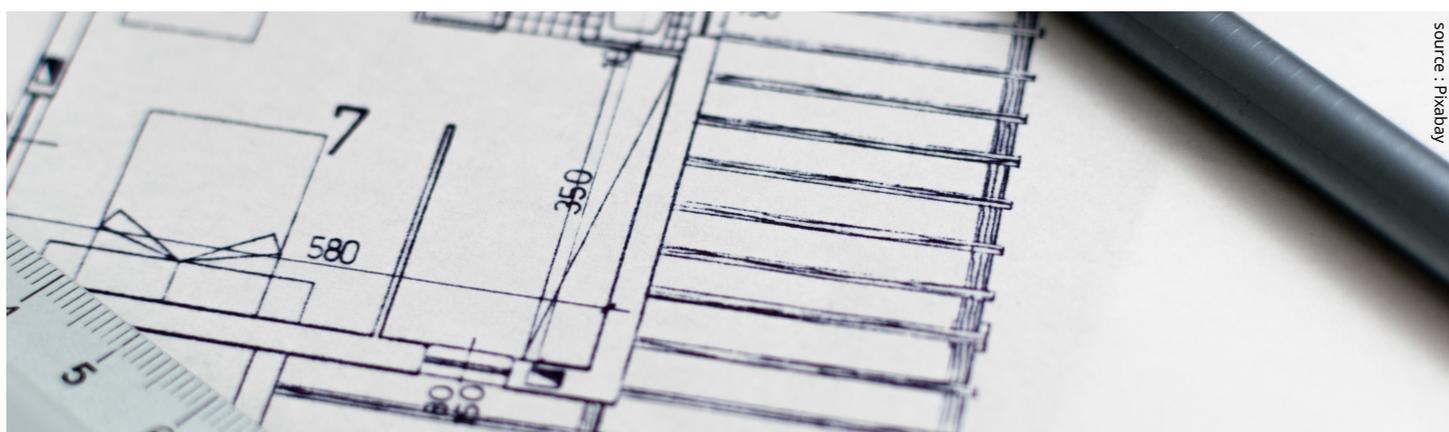
Dernière mission, et non des moindres : préparer l'avenir en programmant les futures rénovations, restructurations, et constructions de bâtiments afin que les besoins des territoires soient satisfaits aujourd'hui et demain.

COMMENT S'ARTICULENT-ELLES AUTOUR DU CONTEXTE SANITAIRE ACTUEL ?

Il faut composer ! Le contexte sanitaire brouille les cadres habituels, remet en cause les procédures établies, et amène à s'adapter en permanence.

Plus que jamais, nos missions se resserrent sur ce qui est fondamental : assurer le bon fonctionnement des établissements et permettre aux enfants d'être accueillis dans de bonnes conditions. Le cadre réglementaire évolue presque chaque semaine, et il faut à chaque fois trouver rapidement des solutions pour assurer le nettoyage, la restauration...

Je tiens d'ailleurs à saluer l'ensemble des personnels pour leur accueil dans une période si compliquée et pour leur implication au quotidien !



LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES : FIN DU 1ER ROUND !

Cette année, la première phase des inscriptions scolaires et périscolaires s'est notamment déroulée en présentiel, du 15 mars au 10 avril, au plateau d'accueil du Centre administratif.

La nouvelle formule d'accueil sur rendez-vous des usager-es, par le Service des inscriptions et de la scolarité, ainsi que par les agent-es partenaires de l'opération du Service accueil population, a permis une organisation fluide et de qualité pour toutes et tous, unanimement appréciée.

Durant cette période, **près de 1 000 rendez-vous** ont ainsi pu être honorés, dans le respect des règles des gestes barrières, et **2 560 demandes d'inscriptions réceptionnées en ligne** via [mon.Strasbourg.eu](https://mon.strasbourg.eu).

L'accompagnement vers une majorité des demandes par internet a été l'un de nos objectifs lors de notre communication en direction des strasbourgeois-es. Cette nouvelle manière de travailler représente une avancée essentielle et estimée de toutes et tous.

Enfin, si habituellement cette période symbolise un temps de travail plus que tendu pour nos équipes, la collaboration soutenue et constructive avec le Service accueil population a fortement contribué au bon déroulement de cette campagne 2021/22. Cette aventure interservices représente une plus-value pour les familles comme pour nos équipes ! Un grand merci à vous !



UNE RUE ÉCOLE À L'ESSAI

Depuis le 08 mars dernier, tous les matins, de 08h10 à 08h50, la première partie de la rue des Bonnes Gens est **fermée à la circulation pour devenir piétonne** (exception faite pour les riverain-es qui peuvent sortir du secteur à faible vitesse).

En effet, à la demande des parents d'élèves, et après une étude qui a démontré que seuls 15% des enfants y sont déposés en voiture (soient 80-90 véhicules), une première expérimentation est donc en cours, aux abords directs de l'établissement scolaire Saint-Jean.



Fermeture de la rue des Bonne-Gens de 08h10 à 08h50



Ainsi, cette rue école permet de protéger le chemin pour près de 740 élèves de maternelles et élémentaires, qu'ils soient accompagné-e-s ou non, mais aussi de contribuer à la lutte contre la pollution.

Pour se faire, des travaux réversibles ont été effectués durant les dernières vacances de février (14 arceaux à vélo supplémentaires, création d'un emplacement réservé aux vélos-cargo et de deux dépose-minute pour les automobilistes), avant que le bilan de l'expérimentation en juin, ne permette de décider de la solution d'aménagement adéquate.

Ce concept rassurant et convivial aurait donc vocation à se déployer progressivement devant d'autres établissements scolaires afin de sécuriser et apaiser les circulations autour des groupes scolaires.

La ville de Strasbourg s'étant engagée à créer 10 rues écoles par an d'ici 2026 et d'étendre les plages horaires pour un meilleur partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement, la mesure sera étendue ultérieurement à d'autres écoles strasbourgeoises qui seront sélectionnées sous peu.

TRANSPORTS PUBLICS GRATUITS POUR LES JEUNES

À partir du 1er septembre, le réseau CTS devient gratuit pour les moins de 18 ans.

C'est ainsi une première dans une agglomération de France ; le but étant d'améliorer la qualité de l'air en réduisant l'usage de la voiture, tout comme le pouvoir d'achat des familles d'usagers-ères et l'équité territoriale (droit à la mobilité).

La gratuité devrait donc concerner les 80 000 jeunes qui habitent l'une des 33 communes de l'Eurométropole.

Pour en bénéficier, il suffira de remplir un formulaire en ligne et de fournir un justificatif de domicile. Puis une carte de transports sera envoyée.

Les démarches d'adhésion seront à réaliser en ligne **courant juin 2021** :

<https://www.cts-strasbourg.eu/fr/Article/Abonnement-CTS-gratuit-pour-les-jeunes-de-moins-de-18-ans>

CRISE COVID-19

En portant toutes et tous le masque systématiquement et tout le temps, nous respectons et faisons appliquer les consignes sanitaires, les gestes barrières.

Grâce à notre responsabilité collective et individuelle, nous limitons au mieux l'impact de la Covid-19.

PROTOCOLE SANITAIRE

Pour rappel, le CHSCT met à disposition le protocole sanitaire applicable aux agent-es de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. Vous pouvez retrouver ce document sur TOTEMS* :

[Ajustement des mesures de prévention pour faire face à l'épidémie de Covid-19](#) *

D'autre part, l'apparition de variants de la Covid-19 a rendu plus complexe encore l'éventail des situations sanitaires auxquelles vous pouvez être confronté-es ; le tableau récapitulatif, lui aussi disponible sur TOTEMS et régulièrement mis à jour, vous indique la marche à suivre pour chaque cas :

[Situations-RH](#) *

Et en cas de doute, n'hésitez pas à vous adresser à la médecine préventive.

* L'accès à TOTEMS nécessite la création d'un identifiant et d'un mot de passe personnels. Les demandes d'accès sont à formuler à votre encadrant qui les transmettra au RIU du service.

CADRE DE REPRISE DES ÉCOLES À COMPTER DU 26 AVRIL 2021

Ci-dessous les principaux éléments issus de la FAQ Coronavirus actualisée.

Application des règles en vigueur depuis février 2021 avec :

- incitation à favoriser les activités ou enseignements en extérieur
- application stricte :
 - des principes d'organisation de la restauration scolaire (repas pris par groupes classe ; distanciation de 2m avec les élèves des autres classes ; stabilité des groupes déjeunant à une même table)
 - des principes d'aération des locaux (surveillance de la qualité de l'air intérieur préconisée, par ex. par des capteurs de CO2)

EPS, activités sportives et gymnases :

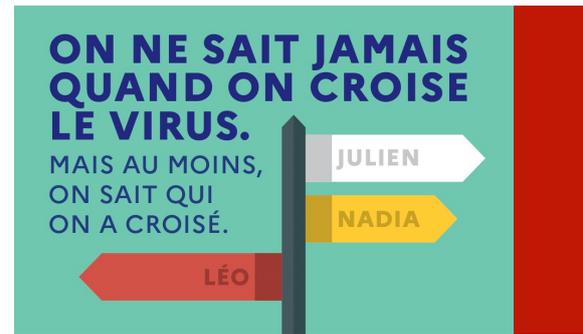
- cours d'EPS non autorisés à l'intérieur (y compris les activités de « basse intensité » et les activités aquatiques dans les piscines)
- suspension des activités physiques et sportives en intérieur sur les temps périscolaire et extra-scolaire
- les gymnases ne peuvent être utilisés que pour les épreuves ponctuelles des examens et concours ou pour des activités autres que les activités physiques et sportives

Activités périscolaires et extrascolaires :

- reprise des activités périscolaires à compter du 26 avril
- accueil de loisirs périscolaire autorisé en milieu scolaire et pour les collégiens de moins de 16 ans des personnels indispensables à la gestion de la crise
- activités extrascolaires suspendues (sauf pour les collégiens accueillis prioritairement la semaine du 26 avril)

Absence d'enseignants-es :

- les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes lorsque l'enseignant-e absent-e ne peut être immédiatement remplacé-e
- l'accueil des élèves est suspendu dans l'attente de l'arrivée d'un-e remplaçant-e



(suite et fin page suivante)

Contact-tracing :

- **fermeture de classe systématique pour 7 jours au 1er cas confirmé parmi les élèves** en maternelle, élémentaire, collège ou lycée (fermeture non automatique si cas confirmé parmi les personnels)
- isolement des cas positifs durant 10 jours (à partir de la date des 1ers symptômes ou, pour les cas asymptomatiques, à partir de la date du prélèvement)
- à l'issue de la période de fermeture : retour des élèves de plus de 6 ans conditionné à la production d'une attestation sur l'honneur de test négatif (sinon éviction maintenue jusqu'à production de l'attestation ou, à défaut, pour 14 jours) ; test salivaire fortement recommandé (mais non obligatoire) pour les élèves de maternelle

Tests salivaires :

- renforcement des campagnes de dépistage dès le 26 avril, en priorité dans les écoles situées dans des zones présentant un taux d'incidence élevé ou dans lesquelles des cas confirmés sont apparus
- les tests sont aussi proposés aux personnels de l'éducation nationale et des collectivités travaillant dans les écoles où se dérouleront les campagnes

Autotests :

- déploiement dans les écoles à compter du 26/04 au profit des personnels y travaillant (Éducation nationale et ATSEM)
- peuvent bénéficier de 2 tests par semaine, à réaliser à domicile

Tests antigéniques rapides : déploiement par les autorités sanitaires en cas de cluster pour permettre aux personnels et élèves de réaliser un test antigénique dans ou près de l'école.

Vaccination prioritaire : depuis le 17 avril, tous les personnels de 55 ans et plus exerçant au contact des élèves en école, collège et lycée (enseignant-es, AESH, ATSEM, personnels des collectivités) bénéficient de créneaux dédiés de vaccination, dans les centres de vaccination concernés par ce circuit rapide.



Lavez-vous les
mains très
régulièrement



Utilisez un
mouchoir à usage
unique et jetez-le



Toussez ou
éternuez dans
votre coude



Saluez sans serrer
la main et évitez
les embrassades

Au 28 janvier 2021, pour limiter la propagation des variants du coronavirus plus contagieux, la distance physique entre deux personnes est portée d'1 mètre à 2 mètres en l'absence de port du masque.

NOUVELLE DOTATION EN MASQUES

Dans la continuité des dotations précédentes, chaque agent-e sera prochainement destinataire de 10 masques lavables de catégorie 1.

Ces masques sont ajustables pour plus d'efficacité et un meilleur confort. L'expédition a débuté depuis le mercredi 05 mai ; les masques sont envoyés par courrier postal à votre domicile.

Un grand merci aux collègues du département Courrier des Moyens généraux qui se sont mobilisés-es pour la mise sous pli et l'expédition !